



## Fédération Française des Associations d'Éleveurs de Cobayes et rongeurs de race

*Siège social* : 07 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS

*Secrétariat général* : 67 rue d'Hirson 59 186 ANOR

### **Réunion téléphonique du conseil d'administration** **du 25 février 2016**

Présents : Samuel BOUCHER (*président*), Patrick CHAUVELOT (*Vice-président*), Eddy MAYEUR (*Secrétaire général*), Patrice MORGALLET (*Administrateur*), Ezéchiel SOIA (*Trésorier général*).

Excusés avec pouvoirs : Sandrine DEZETTER (*Administratrice*), Emmanuelle RUAULT (*trésorière adjointe*), Margot SOIA (*Vice-président*).

Le président ouvre la séance à 20h00 en remerciant les membres présents de leur participation à ce conseil d'administration.

#### **1- Validation des nouvelles adhésions :**

- A ce jour 12 associations nous ont renouvelé leur confiance. On constate cependant que les associations à qui nous accordons des challenges régionaux ou un Championnat de France ne ré-adhèrent pas systématiquement.
- Pour le moment, une candidature nous est parvenue, celle de la société « Aisne Basse Cour », dans l'Aisne.

➔ Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

#### **2- Championnat de France 2016 :**

- Plusieurs candidatures ont été reçues : DANNEMARIE (en octobre 2016), AVRANCHES (en janvier 2017) et MILLAU (en mars 2017). La société de CUSSAC a retiré sa candidature par peur de manquer de place.
- Il est rappelé que le Championnat de France doit être une véritable « vitrine » des élevages français et qu'il est important de satisfaire la majorité des éleveurs du pays, en décentralisant notre Championnat notamment.

Mais il est aussi essentiel que ce Championnat soit représentatif de ces élevages ; c'est pourquoi il nous semble important que les éleveurs de la dite région concernée (et régions voisines) soient massivement présents lors de ce rendez-vous annuel.

➔ Après discussions il est décidé d'accorder l'organisation de notre prochain Championnat de France à la société de MILLAU. L'organisation d'un challenge sera proposée aux sociétés avicoles de DANNEMARIE, AVRANCHES et CUSSAC qui pourront renouveler leur candidature pour les années suivantes.

#### **3- Relations avec l'A.N.J.C.C. (Association Nationale des Juges Cunicoles et Caviacoles) :**

- Suite à notre volonté d'autonomie dans la formation des élèves juges et dans la formation continue des juges cobayes, l'A.N.J.C.C. souhaite que la F.A.E.C. énonce précisément ses attentes en terme de formation et de représentations au sein du conseil d'administration de notre corps technique (commun à

l'espèce lapin).

- ➔ Un petit groupe de travail va se mettre très rapidement en place pour définir nos demandes (conditions d'acceptation des élèves-juges, contenu et durée de formation, formateurs, etc.). Ces attentes seront transmises au président de l'A.N.J.C.C.
- L'A.N.J.C.C. souhaite également connaître la position de la F.A.E.C. concernant le statut des juges « autorisés » et des juges « habilités ». Après de longs échanges, la F.A.E.C. souhaite :
  - ➔ Demander le retrait de l'autorisation pour les juges « autorisés ».
  - ➔ Que les juges habilités soient maintenus. Nous sommes à ce jour encore trop peu de juges spécialisés pour pouvoir couvrir l'ensemble des expositions en France dans lesquelles des cobayes sont à juger. Cependant - dans le cadre de notre réflexion sur les futures conditions de formation et de formation continue – il sera demandé à ces juges de bien vouloir se rendre aux réunions de « remises à niveau » (annuelles ou bisannuelles) proposées par l'A.N.J.C.C et sous couvert de la F.A.E.C., sous peine de se voir retirer leur habilitation.

Le président réprecise que les groupes de travail échangeront par mail pour finaliser ces travaux en cours (comme il nous est coutumier de travailler), et clôtüre la séance.

**Le président**  
**Samuel BOUCHER**

**Le secrétaire**  
**Eddy MAYEUR**